

Liberté Égalité Fraternité



DÉLIBÉRATION 2021-03 du 29 juin 2021 relative à l'écosystème d'évaluation des acquis des élèves.

L'une des missions du Conseil d'évaluation de l'École (CEE) fixées par la loi du 26 juillet 2019 est de « veiller à la cohérence des évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale portant sur les acquis des élèves ». C'est dans ce cadre que le CEE a inscrit l'évaluation des acquis des élèves à son programme de travail.

L'évaluation considérée est celle portant sur les acquis scolaires des élèves, c'est-à-dire les connaissances et compétences visées par les programmes d'enseignement et contenus de formation. Elle est un enjeu essentiel de l'École. Elle renvoie en effet à quatre finalités majeures des politiques éducatives :

- la formation des élèves (évaluer pour former),
- l'information des élèves et de leur famille (évaluer pour informer),
- la connaissance des résultats de l'école (évaluer pour mesurer l'impact des politiques engagées),
- la régulation (évaluer pour piloter).

Elle est aussi au fondement de la réussite scolaire des élèves et de la capacité de l'École à assurer l'équité scolaire.

De nombreux travaux ont été conduits sur l'évaluation des acquis des élèves en France, au plan national et international, par la DEPP, les inspections générales (IGAENR, IGEN) et la DGESCO mais aussi par des organismes internationaux (IEA, OCDE, UNESCO) et des équipes de recherche. Deux rapports récents de la Cour des comptes¹ et de l'Assemblée nationale² ont spécifiquement abordé cette question. En outre, les projets académiques témoignent de fréquentes initiatives et expérimentations menées au sein d'écoles et d'établissements.

Les principaux constats et recommandations présentés ici prennent appui sur l'ensemble de ces travaux et expérimentations et sont aussi le fruit des échanges et contributions qui ont eu lieu dans le cadre du groupe de travail du CEE.

¹ « L'éducation nationale : organiser son évaluation pour améliorer sa performance », *Rapport de la Cour des comptes*, décembre 2017.

² « L'organisation de la fonction évaluative du système éducatif », *Rapport d'information de l'Assemblée nationale*, n°1265, septembre 2018.

Deux constats principaux sur l'écosystème de l'évaluation des acquis des élèves

Constat 1 : L'évaluation des acquis des élèves est une préoccupation ancienne en France où une forte expertise s'est développée. Elle prend aujourd'hui des formes variées (évaluations standardisées, évaluations dans la classe, examens) et fournit des informations riches. L'écosystème des évaluations n'est cependant pas encore très lisible.

- 1. Des concepteurs et opérateurs d'évaluation multiples, au niveau local et au niveau national. Le rôle des différentes directions et instances nationales consultatives ne semble, en particulier, pas toujours bien identifié par les différents acteurs.
- 2. Une grande richesse d'évaluations des acquis des élèves; une présentation des résultats de chaque campagne d'évaluation nationale, internationale ou d'examen est faite par la DEPP régulièrement avec la DGESCO dans des notes d'information, communiqués et conférences de presse. Aussi, tous les résultats disponibles au niveau national figurent dans *l'état de l'École* publié par la DEPP. Cependant, il n'existe pas, de façon systématique, d'analyse croisée des résultats des différentes évaluations (nationales et internationales) dont les perspectives sont complémentaires. Une telle analyse renseignerait mieux sur ce que savent les élèves et permettrait des effets rétroactifs sur les pratiques d'enseignement, les programmes et les examens.
- 3. Une évaluation au quotidien dans la classe et un contrôle continu peu prescrits au niveau national, peu construits collectivement au sein des écoles et des établissements, marqués par le poids de l'évaluation sommative et de la notation, et peu référés à des items étalonnés ou standardisés, ou articulés aux évaluations conçues à d'autres niveaux du système. La responsabilité des différents acteurs ou niveaux institutionnels est peu explicitée, ce qui peut nourrir une représentation erronée des élèves et de leur famille quant à leurs finalités et leur pertinence.

Constat 2: Malgré toute l'attention portée aux évaluations par l'ensemble des acteurs, elles ne renseignent que partiellement sur les acquis des élèves, leurs usages restent parfois limités au plan pédagogique et de plus en plus contestés dans leurs finalités.

- 1. Des évaluations qui ne renseignent que partiellement sur les acquis des élèves. Elles portent essentiellement sur les compétences académiques et très peu sur les compétences transversales (par exemple les fonctions exécutives du cerveau), pourtant essentielles à la réussite scolaire et à l'insertion sociale et professionnelle. Les résultats aux examens (DNB, baccalauréat) ne sont pas exploités à l'aune des acquis des élèves et ne sont pas suffisamment mis en relation avec les résultats des évaluations standardisées. À l'exception des tests de positionnement en 2^{nde} et 1^{ère} année de CAP, il n'y pas d'évaluation standardisée au lycée.
- 2. À l'exception des évaluations CP-CE1, les évaluations standardisées sont encore peu exploitées à des fins pédagogiques par les enseignants et dans les écoles ou établissements, en particulier les évaluations 6ème et les tests de positionnement 2^{nde} et 1ère année de CAP. Les évaluations standardisées peuvent conjuguer une double finalité (pilotage du système éducatif et utilisation pédagogique) parfois mal comprise ou mal interprétée.
- 3. Une faible explicitation des principes de l'évaluation et une communication sur les acquis des élèves encore trop tournée vers les seuls acteurs du système. La communication auprès des parents d'élèves est un axe explicite de la politique des évaluations nationales conduite depuis 2017. Sa mise en œuvre localement reste cependant perfectible et une communication réellement adaptée aux familles voire aux élèves est trop peu développée sur les résultats des autres évaluations quelles qu'elles soient : standardisées, dans la classe, examens. Les décisions collectives liées à l'évaluation dans les écoles et les établissements peinent à exister.

Recommandations

Recommandation 1: Renforcer la robustesse de l'évaluation des acquis des élèves en organisant le pilotage de la politique d'évaluation de ces acquis, afin de mieux définir les responsabilités et les protocoles nécessaires, à tous les niveaux (national, académique, école et établissement, enseignant).

- 1. Renforcer la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des évaluations des acquis des élèves et assurer la diffusion de leurs résultats par l'instauration d'un comité de pilotage national dont le rôle serait notamment d'assurer :
 - (a) la coordination entre les différentes directions du MENJS chargées de leur définition, de leur conception, de leur mise en œuvre, de l'exploitation et de la publication de leurs résultats. La DGESCO aurait vocation à présider ce comité et une mission temporaire en son sein, travaillant en mode projet, permettrait d'alimenter les premières délibérations du comité de pilotage. La DGESCO pourrait présenter régulièrement les travaux du comité de pilotage au CEE, ce qui permettrait au CEE d'en suivre l'avancée;
 - (b) l'analyse des résultats des évaluations et de leur évolution dans le temps à des fins de pilotage et de régulation des programmes, des enseignements et des examens et la publication régulière d'une synthèse des acquis des élèves à l'attention d'un large public;
 - (c) la rédaction et la diffusion d'un cadre national global, de protocoles d'évaluation et d'une charte de déontologie concernant l'évaluation des acquis des élèves;
 - (d) l'analyse des contraintes en termes d'organisation scolaire et de ressources humaines et du coût financier du système d'évaluation des acquis des élèves, en particulier des examens.
- 2. Concevoir et mettre en œuvre des politiques d'évaluation des acquis des élèves à tous les niveaux de la politique éducative :
 - (a) en renforçant au niveau académique une politique d'évaluation des acquis des élèves en l'inscrivant dans les projets académiques,
 - (b) en développant au sein de chaque établissement et de chaque école une politique d'évaluation des acquis des élèves à laquelle les parents pourraient être associés,
 - (c) en renforçant, dans le cadre des enseignements et selon les spécificités disciplinaires, l'explicitation des finalités (apprentissage, suivi des progrès, validation, etc.) et modalités d'évaluation (écrite, orale, observation, individuelle/collective, autoévaluation, etc.)

Recommandation 2: Élargir le champ des compétences et des domaines évalués et diversifier les modalités, contextes et caractéristiques des évaluations.

- 1. Renforcer, en lien avec les programmes d'enseignement et les épreuves du DNB et du baccalauréat, l'évaluation des compétences transversales et d'expression orale dans le quotidien de la classe et, à partir des travaux et expérimentations réalisées par DEPP, dans le cadre des évaluations standardisées.
- 2. Intégrer l'évaluation de nouvelles composantes des apprentissages des élèves (compétences physiques et sportives, artistiques, numériques, civiques et citoyennes) dans le cadre des évaluations standardisées. Des évaluations dans ces domaines sont en cours de développement par la DEPP.
- 3. Diversifier les modalités, contextes et caractéristiques des évaluations tout en respectant les principes d'équité et d'inclusion scolaires: évaluation par l'observation des élèves, autoévaluation, évaluation à partir les situations de résolution coopérative de problèmes, les évaluations en temps non strictement limité et l'accès à des ressources externes. Développer de façon complémentaire l'évaluation pour les apprentissages et l'évaluation des apprentissages.

Recommandation 3: Développer une méthodologie et des outils d'évaluation communs et en partager les finalités et modalités avec l'ensemble de la communauté éducative.

- 1. Renforcer la formation initiale et continue de tous les acteurs du système éducatif sur la fonction évaluative par la construction d'un référentiel de formation initiale et continue des acteurs (professeurs, personnels d'encadrement) à l'évaluation des acquis des élèves. Une formation spécifique à la méthodologie des évaluations standardisées permettrait un renforcement de leurs usages et une meilleure compréhension de leurs finalités.
- 2. Coordonner et harmoniser les pratiques d'évaluation des acquis des élèves :
 - (a) en identifiant des repères communs sur les finalités et modalités du contrôle continu, (b) en construisant par étapes, à tous les niveaux d'enseignement et pour l'ensemble des disciplines, des bibliothèques d'outils d'évaluation qui soient robustes et étalonnés, et progressivement complétés par des pistes d'explication de résultat et de travail pédagogique pour aider les élèves (la classe de troisième au collège et le cycle terminal au lycée pourraient être utilement privilégiés),
 - (c) en renforçant, dans le cadre d'une politique d'établissement ou d'école, l'explicitation des finalités des évaluations aux élèves et aux parents d'élèves, en différencier éventuellement les supports, les modalités et les protocoles selon les niveaux et types d'enseignements.

Perspectives

Ces recommandations constituent la première étape des travaux engagés par le CEE sur l'évaluation des acquis des élèves au service de la réussite des élèves et de la connaissance des résultats de notre École. Le CEE recommande de façon prioritaire une mise en cohérence de toutes les formes d'évaluation des acquis de élèves dans le cadre d'une politique unifiée coordonnée conduite sous l'autorité du ministre en charge de l'Éducation.

Le CEE prolongera ses travaux et études sur l'évaluation des acquis élèves par l'exploration de domaines spécifiques (par exemple sur l'évaluation des compétences transversales du socle commun).

Si la recommandation concernant l'instauration d'un comité de pilotage ministériel et d'une mission au sein de la DGESCO est retenue, l'ensemble des travaux du CEE sur l'évaluation des acquis des élèves seront présentés à la mission et auront vocation à éclairer les décisions du comité de pilotage. En outre, le CEE recommande l'installation d'un comité technique d'évaluation afin d'engager des travaux d'expertise et d'études de recherche complémentaires sur l'évaluation des acquis des élèves dans des domaines stratégiques :

- Les finalités et modalités de l'évaluation dans la classe à tous les niveaux d'enseignement.
- Le pilotage de la fonction d'évaluation partagée entre les enseignants dans les écoles et les établissements.
- La pertinence et la fiabilité des évaluations certificatives.
- L'analyse des contraintes en termes d'organisation scolaire et de ressources humaines et du coût financier du système d'évaluation des acquis des élèves, en particulier des examens.
- La formation des enseignants aux modalités d'enseignement et d'évaluation des compétences transversales.
- Les modalités d'une évaluation dans la classe ou de façon standardisée des compétences transversales (à partir des travaux en cours de la DEPP et du Conseil scientifique de l'Éducation nationale et des structures de recherche compétentes sur les sciences pour l'éducation).
- Les modalités de prise en compte de nouvelles composantes des apprentissages des élèves (compétences physiques et sportives, artistiques, numériques, civiques et citoyennes) dans le cadre des évaluations standardisées.
- Les impacts de l'évaluation des acquis des élèves sur le parcours et choix d'orientation des élèves.